



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt et un, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

*Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.*

<b>Nombre de membres composant le conseil :</b>	<b>33</b>	<b>Présents :</b> M. Quentin GESELL, Maire, M. Souheïb TOUMI, Mme Sonia IFERHATEN, Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Christine BARRETTA, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. Dominique GAULON, Adjointes au Maire M. Jean-Albert BERNABE, Mme Marie-Claude COLLET, Mme Martine BRASSEUR, M. José VIOLAS, Mme Nadia BAHY, Mme Marie-Nella HIERSO, M. Cherif DIA, M. Mohamed MOUMNI, Mme Coralie MATHEVON, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME, M. Michel ADAM, M. Mohamed IMZILNE, Mme Julie SANS, M. Karim AMIMEUR, Conseillers municipaux.
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>33</b>	
<b>Présents en séance</b> Présents : Représentés : Absents :	<b>25</b> <b>8</b>	
		<b>Absents et représentés :</b> M. Samuel ALVES représenté par Mme Christine BARRETTA Mme Céline POULAIN représentée par M. Souheïb TOUMI Mme Lydia BRUZEAU représentée par M. Thierry PICHOT-MAUFROY M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA représenté par Mme Sonia IFERHATEN Mme Janine LOPEZ représentée par M. Franck LECONTE Mme Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL Mme Françoise SAUVAGET représentée par M. Frédéric NICOLAS Mme Séverine LEVE représentée par Mme Julie SANS
		<b>Secrétaire de séance :</b> Mme Marie-Claude COLLET

## Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Madame Marie-Claude COLLET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020

### † Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet est approuvé à l'unanimité.

## Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

### † Décision n° DEC.2021.006 en date du 05/02/2021 :

Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance.

### † Décision n° DEC.2021.007 en date du 15/02/2021 :

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local – Année 2021 – Modernisation des systèmes d'éclairages de l'école élémentaire Jean-Jaurès.

### † Décision n° DEC.2021.008 en date du 15/02/2021 :

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local – Année 2021 – Amélioration thermique de l'Hôtel de Ville

### † Décision n° DEC.2021.009 en date du 18/02/2021 :

MAPA portant sur l'acquisition de produits d'entretien, de consommables papiers, de savons, de petits matériels et de sacs poubelle.

### † Décision n° DEC.2021.010 en date du 18/02/2021 :

MAPA portant sur l'acquisition de produits d'entretien, de consommables papiers, de savons, de petits matériels et de sacs poubelle

### † Décision n° DEC.2021.011 en date du 03/03/2021 :

Convention de partenariat avec l'association REVESDIAB.

## Adhésion de la Commune des Loges-en-Josas au SIGEIF pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et d'électricité

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR  
Soit à l'unanimité**

*Délibération n° DEL.2021.013*



- **APPROUVE** la délibération n°21-10 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité, en Ile de France (SIGEIF), portant sur l'adhésion en son sein de la Commune des Loges-en-Josas au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et d'électricité.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et au Président du SIGEIF.

**Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet des prestations de services d'assurances**

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR**

**Soit à l'unanimité,**

*Délibération n° DEL.2021.014*

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet des prestations de services d'assurances.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et du Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet des prestations de services d'assurances.
- **PRECISE** que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes aux prestations objets du marché seront réglées sur les crédits inscrits aux budgets de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Dugny des exercices concernés.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Dugny et son Centre d'Action Sociale respectif, pour la passation d'un marché portant sur la fabrication, la fourniture et la livraison de repas selon le procédé de la liaison froide et autres prestations annexes**

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR**

**Soit à l'unanimité**

*Délibération n° DEL.2021.015*

- **ACCEPTE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Dugny et le Centre Communal d'Action Sociale de Dugny pour la passation d'un marché portant sur la fabrication, la fourniture et la livraison de repas selon le procédé de la liaison froide et autres prestations annexes.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Dugny et le Centre Communal d'Action Sociale de Dugny pour la passation d'un marché portant sur la fabrication, la fourniture et la livraison de repas selon le procédé de la liaison froide et autres prestations annexes.
- **PRECISE** que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes aux prestations objets du marché seront réglées sur les crédits inscrits aux budgets de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Dugny des exercices concernés.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

## Projet de nouveaux tarifs des concessions dans les cimetières pour l'année 2021

Présentation par monsieur Michel GAULON,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**24 voix POUR,  
9 voix CONTRE**

**M. Michel ADAM  
M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, Mme Sarah BOUZID  
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME  
M. Karim AMIMEUR,**

**Soit à la majorité,**

*Délibération n° DEL.2021.016*

- **APPROUVE** la nouvelle proposition des tarifs des concessions dans les cimetières pour l'année 2021.
- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 les nouveaux tarifs des concessions dans les cimetières et les concessions de columbarium comme suit :

<b>Proposition pour 2021</b>	
<b>Types</b>	
Concession de 15 ans	250.00 €
Concession de 30 ans	500.00 €
Dépôt de caveau provisoire	78.22 €
Taxe d'inhumation	supprimée
Taxe de construction de caveau (par case)	supprimée
Vacation de police à l'unité (le maximum est de 25€)	25.00 €
<b>Concession de Columbarium</b>	
5 ans	supprimée
10 ans	200.00 €
30 ans	400.00 €

- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.



- **DIRE** que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

### Séances de vaccinations publiques et gratuites – Renouvellement de la convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis

Présentation par Monsieur le Maire,

*Délibération n° DEL.2021.017*

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR,  
Soit à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de délégation des séances de vaccinations publiques et gratuites avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour le centre municipal de santé pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention ci-annexée, ses annexes et ses avenants éventuels.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis et au Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

### Engagement dans le projet d'Atlas de la biodiversité communale et sollicitation d'une subvention auprès de l'Office Française de la Biodiversité

Présentation par monsieur Dominique GAULON,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR  
Soit à l'unanimité,**

*Délibération n° DEL.2021.018*

- **APPROUVE** l'engagement de la collectivité de Dugny dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale.
- **VALIDE** l'engagement de la collectivité dans l'Appel à projet d'Atlas de la biodiversité communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale à hauteur de 40 037,92 € soit 62 % des dépenses éligibles, pour un montant prévisionnel de 94 067,60€ HT, dans le cadre du un 5ème Appel à projets ABC, porté par l'Office Français de la Biodiversité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires en lien avec ce dossier.
- **DIT** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits aux chapitres et articles des budgets des exercices concernés de la Ville.

### Subvention aux associations – Année 2021

Présentation par madame Coralie MATHEVON,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**29 voix POUR,  
4 Conseillers municipaux  
membres d'associations  
concernées ne prenant pas part  
au vote**

**Mme Paola MELICA, M. Michel CLAVEL,  
M. Dominique GAULON, M. Fauzy GUELLIL**

**Soit à l'unanimité,**

**Délibération n° DEL.2021.019**

- **APPROUVE** le tableau de répartition ci-dessous et les montants qui y figurent :

Article	Objet	Nom de l'association	Nature juridique de l'association	Montant de Subvention 2021
<b>Sport</b>				
6574	Subvention de fonctionnement	Association Bouliste Dugnysienne (A.B.D)	Loi de 1901	6 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Dugny Boxing 93	Loi de 1901	7 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Club Sportif et de Loisirs de Dugny (CSLD)	Loi de 1901	1 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Esprit Vif 93	Loi de 1901	4 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Taekwondo Dugny (TKD)	Loi de 1901	5 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section KARATE	Loi de 1901	6 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Union Sportive de Dugny - section JUDO	Loi de 1901	6 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Athle Le Bourget - Drancy - Dugny Olympique (ABDO)	Loi de 1901	7 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Sporting Club Dugnysien (Football)	Loi de 1901	75 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Foot à 7	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Foot o'comores	Loi de 1901	1 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Tennis club de Dugny	Loi de 1901	15 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Team supermoto racing	Loi de 1901	1 000 €
		<b>Sous-Total (1)</b>	Loi de 1901	<b>137 000 €</b>
<b>Culture</b>				
6574	Subvention de fonctionnement	Association Solidarité Pour L'Afrique et Ailleurs (A.S.P.A.A)	Loi de 1901	1 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Les délices de Nini	Loi de 1901	800 €
6574	Subvention de fonctionnement	Culturelle Jeunesse et Sports Dugnysienne	Loi de 1901	1 500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Au Cœur de la Jeunesse (ACJ)	Loi de 1901	1 000 €
		<b>Sous-Total (2)</b>	Loi de 1901	<b>4 800 €</b>
<b>Amicale des copropriétaires</b>				
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des propriétaires de l'Hermitage	Loi de 1901	400 €
6574	Subvention de fonctionnement	Amicale des locataires "Saint-Exupéry"	Loi de 1901	800 €
		<b>Sous-Total (3)</b>	Loi de 1901	<b>1 200 €</b>
<b>Education</b>				
6574	Subvention de fonctionnement	CAMELIA	Loi de 1901	500 €
		<b>Sous-Total (4)</b>	Loi de 1901	<b>500 €</b>
<b>Santé</b>				
6574	Subvention de fonctionnement	Association départementale de défense des victimes de l'amiante de Seine-Saint-Denis	Loi de 1901	100 €
6575	Subvention de fonctionnement	Prévention routière	Loi de 1901	200 €
6575	Subvention de fonctionnement	Association française contre les myopathies	Loi de 1901	700 €
6574	Subvention de fonctionnement	Horizon Cancer	Loi de 1901	400 €
6574	Subvention de fonctionnement	Vie libre 93	Loi de 1901	300 €
6574	Subvention de fonctionnement	Femmes solidaires de Dugny	Loi de 1901	800 €
6574	Subvention de fonctionnement	Walid mon combat pour marcher	Loi de 1901	1 500 €
		<b>Sous-Total (5)</b>	Loi de 1901	<b>4 000 €</b>



<b>Social</b>				
6574	Subvention de fonctionnement	Croix Rouge Française	Loi de 1901	4 000 €
6574	Subvention de fonctionnement	Secours Catholique réseau mondial caritas	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	Espoirs jeunes	Loi de 1901	150 €
6574	Subvention de fonctionnement	Ensemble, aidons nos prochains	Loi de 1901	2 000 €
		<b>Sous-Total (6)</b>	Loi de 1901	<b>6 650 €</b>
<b>Patriotique</b>				
6574	Subvention de fonctionnement	Fédération des anciens combattants en Algérie (FNACA)	Loi de 1901	800 €
6574	Subvention de fonctionnement	868ème Section des médaillés militaires	Loi de 1901	150 €
6574	Subvention de fonctionnement	A.C.P.G - C.A.T.M	Loi de 1901	400 €
		<b>Sous-Total (7)</b>	Loi de 1901	<b>1 350 €</b>
<b>Vie Citoyenne / Prévention de la délinquance / Divers</b>				
6574	Subvention de fonctionnement	AES Haiti	Loi de 1901	500 €
6574	Subvention de fonctionnement	GRAJAR	Loi de 1901	38 000 €
		<b>Sous-Total (8)</b>	Loi de 1901	<b>38 500 €</b>
<b>TOTAL (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7) + (8)</b>				<b>194 000 €</b>

- **PRECISE** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local.
- **DIT** que l'attribution des subventions 2021 est appliquée aux associations ayant sollicité une aide financière au titre de l'année 2021 via le dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2021 auprès des associations locales, selon le tableau susmentionné.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget de la commune

### Approbation du compte de gestion 2020 du Budget principal de la Commune

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**24 voix POUR,  
1 voix CONTRE**

**M. Michel ADAM**

**8 ABSTENTIONS**

**M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck  
LECONTE, Mme Sarah BOUZID,  
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET,  
M. Malet DRAME  
M. Karim AMIMEUR**

**Soit à la majorité,**

**Délibération n° DEL.2021.020**

- **INDIQUE** que le Compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020 arrêté par le trésorier principal de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans sa globalité, n'appelle ni observations particulières, ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020 de la commune de DUGNY comme suit :

	RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE BUDGETAIRE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE BUDGETAIRE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020	Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE BUDGETAIRE 2020
<b>Budget Principal</b>	-4 102 183,22		2 877 689,47	-	- 1 224 493,75
Fonctionnement	9 134 740,64	6 489 326,55	3 702 789,53	-	6 348 203,62
<b>TOTAL</b>	<b>5 032 557,42</b>	<b>6 489 326,55</b>	<b>6 580 479,00</b>	<b>-</b>	<b>5 123 709,87</b>

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la commune, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal de la trésorerie du Blanc-Mesnil.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte de gestion 2020 du budget principal de la commune.

### Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la Commune

Présentation par monsieur le Maire,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

23 voix POUR,  
8 voix CONTRE

M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, Mme Sarah BOUZID, M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME, M. Karim AMIMEUR

1 ABSTENTION M. Michel ADAM

Soit à la majorité,

*Délibération n° DEL.2021.021*

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 arrêté comme suit :



Section de Fonctionnement :

Dépenses	20 116 262,45
Recettes	23 819 051,98
<i>Excédent de l'année 2019 de la commune</i>	2 645 414,09
<i>Solde</i>	6 348 203,62

Section d'Investissement :

		RAR 2020
Dépenses	6 169 940,23	1 731 066,21
Recettes	9 047 629,70	-
<i>Déficit de l'année 2019 de la commune</i>	4 102 183,22	-
<i>Solde</i>	- 1 224 493,75	- 1 731 066,21

Résultat global :

<i>Solde au compte R002 (Recettes de Fonctionnement)</i>	3 392 643,66
<i>Besoin de couverture compte R1068 (Recettes d'Investissement)</i>	2 955 559,96
<i>Déficit d'investissement au compte D001 (Dépenses d'Investissement)</i>	1 224 493,75

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2020 de la commune établi par monsieur le Maire.
- **AUTORISANT** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

### Affectation des résultats 2020 du budget principal de la Commune

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**24 voix POUR,  
9 voix CONTRE**

**M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE,  
Mme Sarah BOUZID,  
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME,  
M. Karim AMIMEUR,  
M. Michel ADAM**

**Soit à la majorité,**

***Délibération n° DEL.2021.022***

- **PROCEDE** à une régularisation comptable en portant le résultat budgétaire 2020, excédentaire de la section de fonctionnement de + 5 123 709,87 € à + 3 392 643,66 €, et ce montant sera inscrit en recette au compte R002.
- **DIT** que le déficit de la section d'investissement pour un montant de 1 224 493,75 € sera inscrit en recette au compte D001.

- **DIT** que la somme de **2 955 559,96 €** ainsi prélevée sur le résultat excédentaire de fonctionnement sera affectée en compte **R1068** de la section d'investissement, cela, à des fins de couverture du besoin de financement observé à la clôture du budget principal 2020 de la commune.
- **DIT** que le report de l'excédent de fonctionnement ajusté, le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2020, la réserve d'investissement à constituer, et les restes à réaliser d'investissement 2020 feront l'objet d'une inscription comptable au budget primitif 2021 de la commune.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affectation de résultat 2 .

## Budget primitif de la Commune – Année 2021

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**21 voix POUR,  
9 voix CONTRE**

**M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck  
LECONTE, Mme Sarah BOUZID,  
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME,  
M. Karim AMIMEUR,  
M. Michel ADAM**

**3 ABSTENTIONS**

**Mme Séverine LEVE, Mme Julie SANS, M. Mohamed IMZILNE**

**Soit à la majorité,**

*Délibération n° DEL.2021.023*

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 de la Commune tel que présenté dans le document annexé.
- **DIT** que le budget primitif 2021 est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>Propositions nouvelles pour le BP 2021</u>
011 - Charges à caractère général	6 612 872,65
012 - Charges de personnel	13 609 895,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 796 760,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>22 019 527,65</b>
66 - Charges financières	134 546,35
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	60 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>22 230 074,00</b>
023 - Virement à la section d'investissement	4 421 967,58
042 - Opération ordre transfert entre sections	615 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 036 967,58</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 267 041,58</b>

<u>RECETTES</u>	<u>Propositions nouvelles pour le BP 2021</u>
013 - Atténuations de charges	180 000,00
70 - Produits services, domaines et ventes	1 342 500,00
73 - Impôts et taxes	16 016 403,00
74 - Dotations et participations	6 286 601,00
75 - Autres produits de gestion courante	29 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>23 854 504,00</b>
77 - Produits exceptionnels	19 893,92
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>23 874 397,92</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 874 397,92</b>
R002 - RESULTAT REPORTE	3 392 643,66
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>27 267 041,58</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles pour le BP 2021
20 - Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	194 793,45	647 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	-	420 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 471 306,41	7 174 527,00
23 - Immobilisation en cours	64 966,35	1 085 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 731 066,21</b>	<b>9 326 527,00</b>
13 - Subventions d'investissement	-	14 700,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	940 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>-</b>	<b>954 700,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 731 066,21</b>	<b>10 281 227,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 731 066,21</b>	<b>10 281 227,00</b>
D001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		1 224 493,75
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>13 236 786,96</b>

RECETTES	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles pour le BP 2021
13 - Subventions d'investissement	-	1 731 259,42
16 - Emprunt	-	2 263 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>-</b>	<b>3 994 259,42</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	1 250 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement	-	2 955 559,96
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-
<b>Total des recettes financières</b>	<b>-</b>	<b>4 205 559,96</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>8 199 819,38</b>
021 - Virement à la section de fonctionnement	-	4 421 967,58
040 - Opération ordre transfert entre sections	-	615 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>5 036 967,58</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>13 236 786,96</b>

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du Budget primitif de la commune 2021.

### Taxes locales de fiscalité directe – Année 2021

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR,  
Soit à la majorité,**

*Délibération n° DEL.2021.024*

- **PRECISE** que conformément à la loi de finances 2020, il convient d'intégrer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté par le département de la Seine-Saint-Denis en 2020, soit 16,29%, à celui déjà voté par la ville.
- **PRECISE** que les taux sont fixés comme suit :
  - Taxe sur le foncier bâti (TFB) : **47,37 %**;
  - Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) : **80,64%** ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs aux taux d'impositions ainsi fixés pour 2021.

- **DIT** que les crédits afférents au produit des taxes des ménages feront l'objet d'une inscription comptable au budget primitif 2021.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis et au Trésorier de Blanc-Mesnil.

La séance est levée à 22h00.

Fait à Dugny, le 12/04/2021


  
 le Maire  
 Quentin GESELL

*Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 13/04/2021, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.*

